



**SECTION INTERCO CFDT
DE LA REGION NORMANDIE**

COMITE SOCIAL TERRITORIAL DU 5 JUIN 2023

COMPTE-RENDU

Présidence : Madame Catherine Gourney-Leconte

Membres CFDT présent(e)s : Stéphane Mazurais, Valérie Laroque, Alain Angot, Sophie Le Pifre Meyer, Isabelle Bouzin, Ludovic Allais, Isabelle Maraine, Guillaume Hénin

POINTS A L'ORDRE DU JOUR	INTERVENTIONS CFDT	REPONSES OU ELEMENTS DE L'ADMINISTRATION	VOTE (SI AVIS)
1- APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU COMITE TECHNIQUE DU 14/11/2022 ET DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL DU 27/03/2023	/	/	POUR

<p>2- EVOLUTIONS DES SERVICES : DIRECTION MOBILITE ET INFRASTRUCTURES</p>	<p>La CFDT s'étonne que le pôle ouverture à la concurrence soit encadré par un manager de proximité au vu des responsabilités et des missions prévues. Elle demande des informations sur les profils de postes et le devenir de ce pôle, dont les missions ont, pour partie, été présentées comme temporaires.</p> <p>Considérant le nombre de recrutements prévus, la CFDT souhaite avoir des informations sur les locaux envisagés et demande que la F3SCT soit tenue informée.</p> <p>Il est indiqué que l'impact sur les effectifs conduit à créer 2 postes à la Direction parcours de l'agent (DPA). Or l'organigramme de celle-ci indique qu'ils seront positionnés à Caen. La CFDT demande que ces 2 postes à la DPA soient créés à Rouen.</p>	<p>Cette compétence étant nouvelle, il s'agit d'un premier organigramme destiné à permettre d'engager le travail. Il pourra être amené à évoluer.</p> <p>La Collectivité veillera à ce que les locaux soient prévus afin d'accueillir ces nouveaux agents. Le lien s'impose avec la F3SCT.</p> <p>Il n'est pas exclu que les postes créés à la DPA soient localisés à Rouen.</p>	<p>ABSTENTION</p>
<p>2- EVOLUTIONS DES SERVICES : DIRECTION DES TRANSPORTS PUBLICS ROUTIERS</p>	<p>La CFDT note qu'aucune mobilité géographique ne sera imposée dans le cadre de cette nouvelle organisation. Elle souhaite cependant savoir ce qu'il adviendra des postes non-pourvus et quelle localisation sera envisagée à terme lorsque des postes deviendront vacants suite au départ d'un agent (retraite, mutation etc...).</p> <p>La CFDT s'interroge sur l'éventuel éloignement des centres de décisions et l'impact sur les Autorités organisatrices de la mobilité qui ont délégué leur compétence à la Région.</p>	<p>/</p> <p>Les partenariats avec les autorités organisatrices de second rang – AO2 (communes ou EPCI) constituent des relais locaux. Une nouvelle convention de partenariat a été revue avec ces AO2, pour avoir des interlocuteurs de proximité. L'objectif est de former des binômes entre AO2 et services.</p>	<p>ABSTENTION</p>

	<p>Au-delà de la DTPR, la CFDT souhaite savoir si la Région envisage une réflexion globale sur la territorialisation de ses services, à l'instar d'autres Régions, par exemple sous forme d'antennes.</p> <p>La CFDT demande la problématique de la multiplication et l'allongement des trajets générés par cette organisation et la possibilité de remisage des véhicules de service à domicile soient examinées.</p> <p>Pour les agents dont les missions vont fortement évoluer, la CFDT souhaite connaître les modalités d'accompagnement au changement envisagées.</p> <p>La CFDT souhaite avoir confirmation que les chargés d'accueil bénéficient bien de la NBI correspondante.</p>	<p>Aucune réflexion globale n'est engagée sur la territorialisation des services, cela concerne les régions géographiquement étendues, comme Grand Est, et cela reste un dispositif coûteux qui engendre de plus une double hiérarchie.</p> <p>/</p> <p>/</p> <p>Les chargés d'accueil touchent bien la NBI si la fonction d'accueil est majoritaire dans leur fiche de poste.</p>	
<p>DTPR : MODIFICATIONS DES MODALITES D'ORGANISATION DES ASTREINTES</p>	<p>Pour la CFDT, l'évolution des modalités d'astreinte relève de la F3SCT. Elle demande que ce point soit retiré de l'ordre du jour pour être inscrit à celui de la F3SCT.</p> <p>La CFDT demande qu'en vue de la réunion de la F3SCT, soient fournis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un bilan des astreintes sur 2022, indiquant pour chaque catégorie et grade le nombre et la durée des astreintes effectuées, le nombre et la durée des interventions, la compensation effectuée (prime ou repos) pour les astreintes et les interventions ; • Un tableau reprenant pour chaque type d'astreinte dans le projet cible, le grade et la catégorie d'emploi et le nombre d'astreintes à effectuer annuellement. 	<p>L'Administration confirme le retrait du sujet de cet ordre du jour, et que les documents demandés seront transmis.</p>	<p>Retiré de l'ordre du jour</p>

<p>EVOLUTIONS DES SERVICES : DIRECTION DES MOYENS GENERAUX</p>	<p>La CFDT constate que pour encadrer les pôles, les emplois-repères sont responsables d'équipes techniques (pour l'accueil), managers opérationnels (pour la sécurité) et parfois de managers de proximité. Elle souhaite savoir pourquoi le pôle logistique est encadré à Caen par un manager de proximité et à Rouen par un manager opérationnel.</p> <p>La CFDT demande que les organigrammes et les emplois repères de manager soient revus dans leur globalité pour permettre une équité entre les directions.</p> <p>La CFDT souhaite avoir des détails sur les missions envisagées et le profil recherché pour le poste de chargé de projet sûreté / sécurité, Elle voudrait savoir s'il sera l'interlocuteur unique sur ce sujet, notamment pour les représentants du personnel et connaître le lien avec la mission sur les risques rattachées à la DGS.</p>	<p>Concernant la logistique, en 2018, le poste de Caen contenait une mission d'inventaire, qui relevait de la catégorie A.</p> <p>/</p> <p>La cyberattaque a montré que la collectivité ne maîtrisait pas tous les outils qu'elle avait à disposition. L'objectif est d'avoir en capacité de faire un état des lieux des outils utilisés (contrôle d'accès, systèmes de sécurité incendie etc...) et de faire le lien avec le manager des risques de la DGS. L'Administration confirme que l'agent sera l'interlocuteur unique pour ce qui concerne la DMG.</p>	<p>ABSTENTION</p>
<p>DGA FORMATION JEUNESSE CULTURE ET SPORTS : EVOLUTION AU SEIN DE LA DGA (INFORMATION) ET DE LA DIRECTION PROSPECTIVE COMPETENCES ET TERRITOIRES (AVIS)</p>	<p>Dans le rapport, la transformation du pôle Animation territoriale en un service est justifiée par « <i>la dimension prospective et stratégique, des enjeux de partenariat institutionnel et de négociation à l'externe (Préfets, sous-préfets, élus ...), de la dimension de territoires</i> ». Or il est proposé dans le même temps un pôle « partenariats et prospective ». La CFDT souhaite donc savoir qui du service ou du pôle sera chargé de la prospective et des partenariats.</p> <p>Constatant la présence au sein de la DPCT d'agents à Argentan, Saint-Lô et Cherbourg, la CFDT demande un point sur les agents en poste ailleurs que sur les sites de Caen et Rouen.</p>	<p>La prospective est un travail transversal. Le pôle « partenariats et prospective » coordonnera les données nécessaires à ce travail.</p> <p>Les informations seront communiquées.</p>	<p>ABSTENTION</p>

<p>MODIFICATIONS MINEURES DES ORGANIGRAMMES</p>	<p>La CFDT souhaite avoir confirmation que le poste de conseiller technique créé à la DLN concerne bien l'entretien des locaux.</p> <p>La CFDT demande les raisons du transfert d'un poste de Caen à Rouen au sein de la DAN.</p>	<p>L'administration confirme que le poste de conseiller technique concerne l'entretien.</p> <p>Le poste n'a pas été renouvelé à l'identique et le transfert de Caen à Rouen s'explique par son positionnement au sein du Service de l'information géographique et de l'open data, localisé à Rouen.</p>	<p>Information</p>
<p>3- ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS</p>	<p>La CFDT a déjà eu l'occasion de dire que les postes concernant la gestion des fonds européens relevaient de besoins permanents et ne répondaient donc pas à la notion de contrat de projets. Elle ne peut donc qu'approuver ces créations.</p> <p>Au vu du nombre de postes créés à la DEESTRI (6) et à la DEEDD (10), la CFDT souhaite savoir combien d'agents en contrats de projets sont actuellement chargés des fonds européens au sein de ces 2 directions et comment seront identifiés les éventuels postes non-permanents. Elle souhaite également savoir ce qui a amené la Région à pérenniser les postes au sein de ces deux directions en priorité.</p> <p>La CFDT s'étonne que des postes d'infirmier et d'ergonome (DVA) soient déjà positionnés à Caen. Considérant l'importance du sujet, la priorité doit être donnée à la qualité du recrutement sans présager de la localisation.</p> <p>La CFDT souhaiterait des explications sur la présence de 10 postes à temps non-complets.</p>	<p>235 agents travaillent sur les fonds européens, dont 160 titulaires, 62 contrats de projet et 11 renforts. La nouvelle programmation a confirmé qu'une partie des agents en contrat de projet relevaient bien de besoins permanents. La Région engage donc un travail de reconfiguration des équipes chargées de la gestion des fonds européens sur 3 ans.</p> <p>Le choix de ces 2 directions est lié à la permanence du besoin et à l'échéance des contrats de projets. Les autres directions seront traitées en 2024 et 2025.</p> <p>Il est nécessaire de créer un collectif et de faciliter l'unité de celui-ci. La réflexion a été menée en lien avec le médecin actuel de Rouen</p> <p>Beaucoup de postes à temps non complets concernent les lycées et correspondent aux besoins des établissements.</p>	<p>Abstention</p>

<p>4- EVOLUTION DU REGIME INDEMNITAIRE</p>	<p>La CFDT souhaite savoir si les montants d'IFSE proposés pour les cadres d'emplois et d'assistant socio-éducatif sont aux plafonds réglementaires, et, si ce n'est pas le cas, demande un effort supplémentaire à la collectivité au vu des missions difficiles des assistantes sociales.</p>	<p>Les IFSE pour les cadres d'emploi d'infirmier en soins généraux et d'assistant socio-éducatif ne sont pas aux plafonds réglementaires.</p>	
<p>5- CYBERATTAQUE : MESURE MISE EN PLACE AU SEIN DE LA DRTN SUITE A LA CYBERATTAQUE</p>	<p>La CFDT souhaite avoir confirmation que le recensement des heures supplémentaires effectuées en lien avec la cyberattaque a bien été effectué dans l'ensemble des directions impactées et connaître le volume d'heures que cela représente.</p> <p>Elle demande si un calendrier de redémarrage de l'ensemble des applications métiers (élise, vikings, azuneed, tuboujou etc...) est disponible.</p>	<p>Le recensement des heures supplémentaires est en cours. Les informations pourront être partagées avec les représentants du personnel.</p> <p style="text-align: center;">/</p>	<p>Information</p>
<p>6- PLAN DE MOBILITE : POINT D'ETAPE</p>	<p>La CFDT déplore le peu d'avancement de ce plan adopté le 18 octobre 2021, et s'étonne que ce point d'étape ait pour principale proposition d'annoncer une version 2 à l'horizon du printemps 2024.</p> <p>La CFDT rappelle que ce plan de mobilité répond à des enjeux environnement (en lien avec les travaux du GIEC) et sociaux et demande une accélération de sa mise en œuvre et l'association des représentants du personnel aux travaux.</p>	<p style="text-align: center;">/</p>	<p>Information</p>
<p>7- PROJET D'INCLUSION NUMERIQUE : POINT D'ETAPE</p>	<p>La CFDT rappelle qu'il ne faut pas oublier les agents de la DBR qui travaillent dans les lycées.</p>	<p>Les équipes de la DRTN sont passé dans les lycées entre le 9 mai et le 2 juin 2023 pour reconfigurer les tablettes des agents. 40 % des agents se seraient rendus à ces réunions et 600 se seraient reconnectés sur leur messagerie.</p> <p>Des problèmes de connexion seraient rencontrés dans les lycées à cause du non-fonctionnement du wifi agents.</p>	<p>Information</p>

		<p>Concernant les lycées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 90 établissements seraient « maîtrisés » en termes de wifi dont 53 ayant eu les dernières versions wifi ; - un nouveau bilan est prévu afin de fournir une tablette aux nouveaux agents n'en ayant pas à ce jour, - la Collectivité va refaire un point sur les ordinateurs fixes fournis dans les lycées pour les élections professionnelles en décembre 2022 afin de les mettre à disposition des agents, 	
<p>8- Modalités de recrutement</p>	<p>Concernant le dispositif des Rendez-vous des Talents Normands, la CFDT souhaite connaître le nombre de candidats non-retenus présents dans les effectifs avant le 1^{er} septembre 2021. Elle s'étonne qu'un agent n'ayant que 11 jours de contrat à la Région ait été retenu.</p> <p>La CFDT souhaite savoir s'il est prévu d'en organiser dans la Manche et l'Orne et si cette procédure a vocation à devenir un mode de recrutement régulier dans les lycées. Le cas échéant, elle demande qu'un accompagnement soit mis en place pour permettre aux collègues de s'y préparer (tests techniques, entretiens etc...).</p> <p>La CFDT souhaite connaître le nombre d'agents présents dans les effectifs avant cette date et qui sont toujours contractuels.</p> <p>La CFDT souligne que beaucoup d'entretiens sont fixés les mercredis, ce qui défavorisent les agents en temps partiel ce jour, en particulier les femmes, ce qui est contraire aux objectifs d'égalité. Elle demande que cela soit revu.</p>	<p>S'agissant de l'agent recruté avec 11 jours d'ancienneté, le lycée disposait de 2 postes vacants. Un nombre limité de candidats et des priorités de vœux lui ont permis d'être recruté au sein de cet établissement.</p> <p>L'Administration demande que les questions lui soient transmises afin qu'elle puisse apporter les réponses.</p>	<p>Information</p>

Prochaine réunion du Comité social territorial : 2 octobre 2023